

Transport à la demande ALLOBUS

Règlement intérieur

Article 1 : Fonctionnement du Transport à la demande

À partir du 1er octobre 2023, les services de transport à la demande « Bugey Bus Centre » et « Allobus » fusionnent et deviennent ALLOBUS. Ce service offre un nouveau et vaste périmètre pour plus de mobilités.

Le service permet **du lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h (hors jours fériés)** la prise en charge des usagers à leur domicile pour les déposer à une adresse de leur choix, dans le périmètre des communes suivantes :

1. Hauteville intramuros, y compris Nantuy, la Praille et la Raggiaz
2. Vieu d'Izenave, Outriaz, Brénod, Lantenay, Izenave, Corlier, Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Prémillieu, Hostiaz, Cormaranche et Thezillieu.
3. Desserte de la Maison de Santé à Saint-Martin du Fresne depuis les communes citées ci-dessus.

Exemples de déplacements possibles :

- Un habitant du Plateau d'Hauteville (y compris un résident temporaire en maison de soins) a la possibilité de se déplacer à destination de Cormaranche, Brénod ou du centre-ville.
- Un habitant de Vieu d'Izenave a la possibilité de se déplacer à destination du Plateau d'Hauteville, Maison de Santé de Saint Martin du Fresne ou à destination de Brénod, Lantenay...

Article 2 : Tarifs et titres de transport

- Ticket unité : 2 € le trajet (tarif unique)
- Les tickets unités sont vendus uniquement auprès du conducteur, à bord de la navette.
- Tout usager doit être muni d'un titre de transport (enfant y compris). Les titres de transport doivent être présentés à toute personne habilitée par l'exploitant en cas de contrôle.

Article 3 : Réservation du transport

3.1. Tout déplacement doit être réservé au plus tard la demi-journée avant l'horaire souhaité. Exemple, pour planifier un déplacement dans l'après-midi, veuillez appeler l'exploitant au **06 65 53 27 22** le matin, et la veille avant 18h pour un déplacement prévu en matinée. La réservation est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés.

3.2. Lors de votre réservation, veuillez nous informer des éléments suivants :

- Si vous nécessitez un fauteuil roulant pour votre déplacement.
- Si vous êtes accompagné d'un enfant de moins de 3 ans, ou âgé de 3 à 10 ans
- Si vous êtes accompagné d'un animal d'aide à la personne, ou d'un animal de petite taille voyageant dans un panier (seuls animaux acceptés à bord de la navette)

3.3. Dans le cas d'un nombre important de réservations, il sera donné priorité aux rendez-vous médicaux et administratifs. Dans un tel cas, il pourra vous être demandé de modifier vos horaires de déplacement.

Article 4 : Prise en charge des usagers

- L'utilisateur doit se tenir prêt 5 minutes avant l'heure de rendez-vous à l'adresse convenue lors de la réservation.
- Le conducteur ne pourra pas attendre les passagers retardataires afin de ne pas pénaliser les utilisateurs suivants.
- Les destinations prévues lors de la réservation ne peuvent être modifiées en cours de trajet.
- Les bagages de taille standard (sac de voyage, valises, etc...) sont autorisés et limités à 1 personne. En cas de courses alimentaires, le nombre de sac est limité à 2 par personne.

Article 5 : Annulation par les usagers

- L'annulation d'une réservation par les usagers se fera auprès de l'exploitant, au plus tard la demi-journée avant l'horaire réservé. Exemple, pour annuler un déplacement programmé dans l'après-midi, veuillez appeler l'exploitant au **06 65 53 27 22** le matin, et la veille avant 18h pour un déplacement programmé en matinée. La réservation est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi, dimanche et jours fériés.
- En cas d'imprévu de dernier moment (maladie, etc...), l'utilisateur devra annuler sa réservation auprès de l'exploitant au minimum 1 heure avant la réservation afin de pouvoir informer le conducteur.
- Un dispositif de sanction graduée sera appliqué aux personnes qui ne se présenteraient pas de façon répétée au lieu et heure fixés lors de la réservation de la course, pouvant aller jusqu'à l'interdiction temporaire ou définitive d'utilisation du service.

Article 6 : Sanction en cas de non-présentation de l'utilisateur ou d'annulations répétées

En cas d'annulations répétées ou d'absence à l'heure et à l'adresse convenues lors de la réservation, Haut-Bugey Agglomération, informée par l'exploitant, pourra sanctionner l'utilisateur. Avertissement envoyé à l'utilisateur si l'absence au rendez-vous ou l'annulation se reproduit 2 fois dans le mois ou 1 fois par mois pendant 2 mois consécutifs :

- Interdiction d'utiliser le service pendant un mois en cas de récidive
- Interdiction définitive d'utiliser le service en cas de seconde récidive.

Article 7 : Personnes autorisées à utiliser le service

L'accès au service est autorisé à toute personne, sauf :

- Les mineurs non accompagnés d'un adulte
- Les animaux sauf les animaux d'aide à la personne sont acceptés et les animaux de petite taille voyageant dans un panier
- Le transport de groupe pour des associations, sorties scolaires, centres de loisirs, etc...

Article 8 : Transport des enfants

- La législation oblige à transporter les enfants de moins de 3 ans dans un siège bébé et les enfants de 3 à 10 ans dans un réhausseur. Les sièges bébés et réhausseurs seront fournis par les utilisateurs.
- Les enfants doivent s'acquitter d'un billet pour être en règle.
- Le nombre d'enfants transportés et leur âge devront être signalés lors de la réservation.

Article 9 : Personnes à mobilité réduite

Les personnes en fauteuil roulant seront prises en charge directement à leur domicile.

Article 10 : Aide envers les utilisateurs

Sur demande du passager, le conducteur l'aidera à monter et descendre du véhicule, à charger et décharger ses bagages du coffre et à mettre sa ceinture de sécurité.

Article 11 : Comportement des utilisateurs

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, conformément à la législation en vigueur.

Il est interdit :

- ✓ De fumer, vapoter, manger et boire dans les véhicules
- ✓ De souiller ou détériorer le matériel